

MAIRIE DE VERS-PONT-DU-GARD (30210)

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 OCTOBRE 2020

PRESENTS : Olivier SAUZET, Myriam CALLET, Daniel MOINE, Annie DELLA-SCHIAVA, Alvaro GINER, Françoise RALLET, Denise FORT, Nicolas BOSC, Nadia DELJARRY, Cyril COPAIN, Marina SORBIER, Pierre WAROT, Sybil LABROUVE, Laurent MILESI, Fabrice ALARCON (arrivé à l'objet 1).

ABSENTS : Jean-Marie SENO (procuration à O. SAUZET), Didier BELE (procuration à A. GINER), Michèle OZIOL (procuration à M. SORBIER), Vincenette FORNIER de SAVIGNAC-AUBERT.

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020 est **approuvé** à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie :

- Vu l'article L 2122-22 du CGCT ;
- Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 27/05/2020 ;
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend note des décisions suivantes :

Objet	Tiers	Montant Euros TTC	Date de l'engagement	Nature Pièce
Travaux électrique SUITE Foudre	A2M	2 594,18 €	25/09/20	INVESTISSEMENT
Alimentation électrique d'un monte charge pour travaux de maçonnerie SUITE Foudre	A2M	2 592,60 €	08/10/20	INVESTISSEMENT
Pose de 3 luminaires sous le tunnel de protection rue de la calade suite foudre	A2M	545,00 €	12/10/20	INVESTISSEMENT
Changement d'un chauffage dans la bibliothèque suite foudre	A2M	420,00 €	12/10/20	FONCTIONNEMENT
1ere expertise électrique des dommages église suite Foudre	A2M	225,00 €	18/09/20	FONCTIONNEMENT
2 bidon de 5 L désinfectant COVID & 2 pompes	ADVANCE HYGIENE	42,62 €	24/09/20	FONCTIONNEMENT
Nettoyage maison de la pierre 05 octobre 2020	AKARY	160,00 €	09/10/20	FONCTIONNEMENT
Taille haie du lotissement bordant la route de misserand	ATOTS VERDE	495,00 €	08/10/20	FONCTIONNEMENT
6 boîtes de 200 Lingettes désinfectantes alimentaires	BLANC	71,04 €	24/09/20	FONCTIONNEMENT
Remplacement imprimante bureau Mr maire Foudre	BUREAU VALLE	329,00 €	24/09/20	FONCTIONNEMENT
Intervention broyage déchets verts	CANAL	1 320,00 €	04/10/20	FONCTIONNEMENT
Démontage d'un cyprès et d'un micocoulier avec évacuation des déchets sauf gros bois au cimetière	CANCADE	672,00 €	18/09/20	FONCTIONNEMENT
Coffret électrique provisoire pour la fête votive	CEF DE MIDI PROVENCE	160,38 €	18/09/20	FONCTIONNEMENT
Remplacement batterie alarme maison de la pierre	CEF DE MIDI PROVENCE	78,00 €	18/09/20	FONCTIONNEMENT

Remplacement asperseur stade	FRANS BONHOMME	253,51 €	18/09/20	FONCTIONNEMENT
Intervention maintenance climatisation la poste	GCI	324,00 €	10/09/20	FONCTIONNEMENT
Intervention maintenance climatisation et VMC DOJO	GCI	216,00 €	10/09/20	FONCTIONNEMENT
Entrée Grotte suite journée PRIMAIRE du 06/10/20	GROTTE CHAUVET	705,50 €	09/10/20	FONCTIONNEMENT
Plaque " rue de l'eglise" et pictogramme " chien barré"	KROMM	160,20 €	24/09/20	INVESTISSEMENT
Fourniture administrative	LACOSTE	101,00 €	22/09/20	FONCTIONNEMENT
Fourniture scolaire MR CHAMPAGNE CM1	LACOSTE	60,62 €	28/09/20	FONCTIONNEMENT
Reparation epareuse	LC AGRI	2 600,88 €	18/09/20	FONCTIONNEMENT
Accueil élu de TAHITI	LE FOURNIL DU PONT DU GARD	31,49 €	11/09/20	FONCTIONNEMENT
Distribution des sapins de noel en caleche hippomobile APE	LES CHEMIN DU PONT DU GARD	384,00 €	06/10/20	FONCTIONNEMENT
Arrosage ete en caleche	LES CHEMIN DU PONT DU GARD	924,00 €	06/10/20	FONCTIONNEMENT
Fourniture illumination de noel place du marché	MKI	2 916,04 €	18/09/20	FONCTIONNEMENT
Nettoyage housse clic clac et coussins école maternelle	PANTEL	52,00 €	18/09/20	FONCTIONNEMENT
Cassette pour la plastifieuse	SIMAB	406,20 €	11/09/20	FONCTIONNEMENT
CENTRALE INCENDIE maison de la pierre suite foudre	SIPP	1 518,74 €	07/10/20	INVESTISSEMENT
Verification materiel incendie	SLMI	1 593,66 €	09/10/20	FONCTIONNEMENT
Transport retour epareuse	SMV	180,00 €	18/09/20	FONCTIONNEMENT
Fourniture pierre de vers Banquette route castillon	SOC	336,31 €	18/09/20	INVESTISSEMENT
Branchement switch ecole primaire suite foudre	SOLUCEA	92,00 €	02/10/20	FONCTIONNEMENT
Ordinateur portable service administratif	SOLUCEA	2 290,02 €	03/10/20	INVESTISSEMENT
Remplacement d'une lanterne A12-79 suite Foudre	SPIE	891,60 €	06/10/20	FONCTIONNEMENT
Amenagement VRD chemin des abeilles - viabilisation des 2 lots	STB	48 154,80 €	07/10/20	INVESTISSEMENT
Dossier urbanisme pour logements au dessus de la poste	TANGUY	1 440,00 €	18/09/20	INVESTISSEMENT
Etude de faisabilité extension complexe omnisport	TANGUY	2 040,00 €	18/09/20	INVESTISSEMENT
Reprise toiture eglise suite foudre	TONINO	7 728,00 €	09/10/20	INVESTISSEMENT
Travaux urgence du clocher pour mise en securité suite foudre	TONINO	71 616,00 €	09/10/20	INVESTISSEMENT
Impression architecte groupe scolaire	UZES COPIE	91,60 €	09/10/20	FONCTIONNEMENT
Bulletin municipal AUTOMNE 2020	VACHE NOIRE	2 496,00 €	22/09/20	FONCTIONNEMENT
Agent de securite du 05/09 au 31/10 pour le marché COVID	YZOPE	972,00 €	21/09/20	FONCTIONNEMENT
Mise en place de procedure d'exercice semestriels d'evacuation et formation annuelle des employes communaux	YZOPE	957,60 €	06/10/20	INVESTISSEMENT
		161 238,59 €		

1 - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les communes de 1 000 habitants et plus. Ces communes ont 6 mois, suite à l'installation du conseil municipal, pour l'établir (art. L 2121-8 du CGCT). Il s'agit non d'une faculté, mais d'une obligation légale.

Le contenu du règlement est fixé librement par le conseil municipal sur proposition du Maire, mais dans le cadre de la loi. Le principe est cependant qu'il ne doit porter que sur des questions qui relèvent du fonctionnement interne du conseil municipal.

En pratique, le règlement intérieur est une délibération par laquelle le conseil municipal se prononce sur les règles de son organisation interne et de son fonctionnement.

Le projet du règlement établi par Monsieur le Maire est mis en délibéré.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter le règlement intérieur tel que présenté.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (vote contre de Fabrice ALARCON, Sybil LABROUVE et Laurent MILESI).

2 - TRANSFERT COMPETENCE PLU ET DOCUMENTS D'URBANISME

Monsieur le Maire expose, qu'au cours de la séance du 24 septembre 2020, le conseil municipal s'est prononcé contre le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pont du Gard.

Cependant, par lettre circulaire du 5 octobre 2020, les services préfectoraux ont précisé que, pour être valables et prises en compte dans le calcul de la majorité qualifiée, les délibérations doivent impérativement être prises à compter du 1^{er} octobre 2020.

Il est donc demandé au conseil de se prononcer à nouveau sur ce dossier.

Approuvé à l'unanimité.

3 - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Monsieur le Maire expose, qu'après l'installation des nouveaux membres des conseils communautaires, les membres de la CLECT doivent être renouvelés.

Cette commission est chargée de procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière dévolue à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), du fait des compétences transférées par les Communes membres.

Pour notre Commune, il y a lieu de désigner 1 titulaire et 1 suppléant issus du conseil municipal. Après appel à candidatures, se présentent :
Titulaire : Olivier SAUZET
Suppléant : Myriam CALLET.

Après un vote au scrutin public décidé à l'unanimité, **ont été désignés par 15 voix** (abstention de Fabrice ALARCON, Sybil LABROUVE et Laurent MILESI) pour siéger à la CLECT de la Communauté de Communes du Pont du Gard :

- Membre titulaire : Olivier SAUZET
- Membre suppléant : Myriam CALLET.

4 - SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET ENERGETIQUE

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes du Pont du Gard a engagé une démarche au titre du Contrat de Transition Ecologique.

L'objectif de cette démarche est de mieux connaître son patrimoine pour optimiser les surfaces, être en adéquation avec les besoins et l'évolution de la population, élaborer une stratégie immobilière sur le patrimoine municipal ou intercommunal visant la sobriété énergétique, tant sur les bâtiments que dans les déplacements liés à leur fonctionnement.

La Région Occitanie, en sa qualité de chef de file dans les domaines de l'énergie, de l'air et du climat, s'est engagée à devenir la première région à énergie positive d'Europe à l'horizon 2050.

Il devient donc urgent pour les collectivités de mettre en place un outil de gestion et de suivi rigoureux de la performance de leur patrimoine immobilier qui réponde à ces enjeux énergétiques.

Cet outil c'est le Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE).

Pour aider les collectivités dans cette démarche, l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) et la Banque des Territoires, en partenariat avec la Région Occitanie, ont décidé de lancer un appel de

candidatures visant à identifier des collectivités territoriales volontaires pour mettre en œuvre un tel schéma directeur.

Ce programme se traduira par une mission d'accompagnement des collectivités lauréates par un prestataire (un par Région, mandaté par l'ADEME), pour leur apporter méthode, outils et conseils dans l'élaboration de leur schéma.

La durée estimative d'élaboration du schéma directeur par une collectivité est de 2 ans.

Aucune contribution financière ne sera demandée à la collectivité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'être partenaire de la CCPG dans cette démarche, et de faire acte de candidature à l'appel à projet lancé par l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) et la Banque des Territoires, en partenariat avec la Région Occitanie.

Approuvé à l'unanimité.

5 - MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX USEES

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du document contractuel pour la 2^{ème} phase du Contrat des Gardons, l'Agence de l'Eau est en capacité de proposer à notre Commune un bonus d'aide converti en subvention pour des travaux éligibles.

La mise à jour de notre schéma directeur d'assainissement, suite au raccordement avec la STEP intercommunale est éligible à ce type d'aide.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal :

- de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et du Département du Gard pour la mise à jour de notre schéma directeur d'assainissement
- de lui donner délégation pour signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Approuvé à l'unanimité.

6 - FINANCEMENT DE LA REGION OCCITANIE AUX TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire expose que la Région Occitanie accompagne les Communes de moins de 3.000 habitants dans leurs projets d'aménagements urbains et paysagers des espaces publics, de requalification des centres anciens et des centres villes, d'aménagements qualitatifs des entrées de bourgs et de cheminements doux ou piétons.

A ce titre, les projets d'aménagement de la Place du Marché aux Cerises et de la Place de la Grand Font, approuvés par délibération du 24 septembre 2020, peuvent bénéficier d'une aide de la Région au taux d'intervention de 35 %, plafonné de 100.000 à 120.000 €.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal :

- de solliciter l'aide de la Région Occitanie dans le cadre de ce dispositif
- de lui donner délégation pour signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Approuvé à l'unanimité.

7 - DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose que, afin d'amortir la subvention d'équipement versée au Syndicat d'Electrification en 2019, pour un montant de 2.994,37 € (participation aux travaux délégués au SMEG) il convient d'ouvrir les crédits nécessaires au chapitre 042 et d'adopter la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DF/CH.042 / ART.6811 – Dotation aux amortissements		2.995,00 €
DF/CH.67 / ART.678 – Autres charges exceptionnelles	2.995,00 €	

Approuvé à l'unanimité.

8 - DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose que les frais d'études réalisées dans le cadre de la nouvelle station d'épuration et des travaux connexes, doivent être intégrés aux travaux qui viennent d'être engagés.

Il convient ainsi d'ouvrir les crédits nécessaires au chapitre 041 et d'adopter la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DI/CH.041 / ART.2313 – Constructions		14.758,00 €
RI/CH.041 / ART.2031 – Frais d'études		14.758,00 €

Approuvé à l'unanimité.

9 - DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET ANNEXE DES LOCAUX COMMERCIAUX

Monsieur le Maire expose que, afin de solder pour le présent exercice budgétaire le déficit 2019, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires au chapitre 21 et d'adopter la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DI/CH.21 / ART.2132 – Immeubles de rapport		180.000,00 €
RI/CH.16 / ART.1641 – Emprunts en euros		180.000,00 €

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (vote contre de Fabrice ALARCON, Sybil LABROUVE et Laurent MILESI).

10 - RESTAURATION SCOLAIRE

- Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 qui met fin à l'encadrement des prix des cantines scolaires pour les élèves de l'enseignement public,
- Vu la délibération du 5 juin 2019 qui fixe le tarif appliqué aux usagers de la restauration scolaire à compter du 1^{er} août 2019,
- Vu la proposition de Madame l'adjointe chargée des affaires scolaires,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'adopter le principe dérogatoire à la délibération du 5 juin 2019, selon lequel le tarif des repas « usager extérieur à la Commune » ne s'appliquerait pas aux enfants des personnes ayant leur emploi sur la Commune, ou aux enfants de responsables d'entreprises ayant leur siège social sur la Commune,
- de modifier le règlement intérieur du service de restauration scolaire en ce sens.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (vote contre de Fabrice ALARCON, Sybil LABROUVE et Laurent MILESI).

11 - CAGNOTTE SOLIDAIRE POUR LES COMMUNES GARDOISES SINISTREES

Monsieur le Maire rend compte que, lors de l'assemblée générale de l'Association des Maires Ruraux du Gard réunie à Tornac, les élus ont souhaité réaffirmer leurs soutiens chaleureux aux Communes sinistrées lors des intempéries du 19 septembre dernier.

Soulignant que la grande majorité des Communes impactées sont des Communes rurales à faible population, et que depuis de nombreuses années la baisse des dotations d'Etat affaiblissent les finances communales, l'Association des Maires Ruraux du Gard a mis en place une cagnotte « Solidarité Rurale Inondations 19/09/2020 », et en appelle au soutien des Collectivités et personnes physiques du Département.

L'intégralité des fonds récoltés sera distribuée aux Communes sinistrées selon la procédure validée et formalisée de manière transparente.

Monsieur le Maire rappelle qu'en décembre 2018, la Commune a accordé une aide exceptionnelle de 1.000 € aux Communes avoisines sinistrées des inondations, et propose qu'une aide identique soit allouée dans le cadre de la cagnotte solidaire des Maires Ruraux du Gard.

Approuvé à l'unanimité.

12 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE OPERATION OCTOBRE ROSE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Lundi matin, 12 octobre 2020, en Mairie de Vers-Pont du Gard, les journalistes de Midi Libre, Le Républicain d'Uzès, Objectif Gard et le Réveil du Midi sont venus assister à la conférence de presse de présentation de la Randonnée Équestre Caritative qui aura lieu Samedi 17 Octobre 2020.

Organisée par la Mairie de Vers-Pont du Gard en collaboration de la Maire de Nîmes, cette randonnée a pour but d'offrir des dons aux Associations Europa Donna et la Ligue Nationale contre le cancer dans le cadre de l'Opération Octobre Rose.

25 cavaliers et leurs accompagnateurs débuteront leur randonnée de la Place de la Fontaine à Vers-Pont du Gard ... Ils termineront dans les Arènes de Nîmes.

Monsieur le Maire souhaite associer la Commune à cette manifestation, et propose au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Association Europa Donna, et de 200 € à la Ligue Nationale contre le cancer.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Denise FORT).

13 - RAPPORT ANNUEL 2019 DU SICTOMU

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le rapport annuel 2019 du SICTOMU sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets a été transmis en Mairie.

Ce rapport est consultable en Mairie, ou sur le site internet du SICTOMU (http://sictomu.org/rapport_annuel_2019.pdf).

Le Conseil prend acte.

INFORMATIONS DIVERSES

VIE MUNICIPALE

- Le Bulletin municipal a été diffusé
- La révision du plan communal de sauvegarde est en cours
- Le repas « égalim » est entré en vigueur depuis le 1er octobre
- Le très haut débit devrait être disponible en 2022 sur la commune
- Une navette de ramassage scolaire pour le collège. sera mise en place à compter du lundi 02 novembre 2020 jusqu'au 27 novembre 2020. Il s'agit pour l'heure d'un service « test », gratuit pour les parents. A la fin de cette période, un point sera fait sur ce service afin de décider ou non de sa pérennisation. Si ce service devait être maintenu, une participation financière serait alors demandée aux parents.

PROJET GROUPE SCOLAIRE

- Les aménagements extérieurs sont en cours de réalisation.
- La livraison de l'école est prévue pour Avril 2022.

PROJET BATIMENTS COMMERCIAUX

- La boulangerie a ouvert début octobre.
- L'étude concernant le projet d'aménagement de la place est en cours

URBANISME

- Les travaux d'aménagement du lotissement des abeilles ont commencé
- Le compromis de vente du lot 6 de Beaume Cremeirol sera signé le 20 novembre.
- La vente de la parcelle communale à Monsieur Folcher a été signée le 20 octobre
- La consultation concernant la révision du PLU devrait être lancée avant la fin de l'année

- La pharmacie de Vers a été transférée au sein de la commune depuis le 12 Octobre dans de nouveaux locaux au 75 route de Remoulins sous un nouveau nom : Pharmacie de l'Aqueduc. Vous y retrouverez une offre en matériel médical accrue, tout le confort d'une salle dédiée à l'essayage des orthèses et chaussures, une salle de soins ainsi qu'une plus belle offre en parapharmacie. L'accessibilité des personnes à mobilité réduite y a été optimisée. ils livrent les personnes se trouvant dans l'impossibilité de se déplacer jusqu'à nous. Le bâtiment accueille également le local du cabinet des infirmières. Elle sera ouverte du lundi au vendredi : 9h 12h30 et 14h 19h30, le samedi matin 9h

PROJET STEP

- La convention avec le syndicat des eaux de Remoulins et de Saint Bonnet est signée
- L'analyse des offres concernant le réseau de transfert est en cours, les travaux devraient débuter avant la fin de l'année.

BATIMENTS COMMUNAUX

- La réparation du clocher devrait être terminée avant le printemps
- L'appartement du deuxième étage de la poste est de nouveau loué.

SURVEILLANCE DES BERGES DU GARDON

- Une réunion a eu lieu en préfecture le 7 octobre 2020
- Une rencontre avec la municipalité de Collias est prévue le 27 octobre 2020.

INFORMATIONS CCPG

- Suite aux changements de gouvernance à la Communauté de Communes du Pont du Gard et devant les conséquences financières vécues par les communes lors de la crise sanitaire, le conseil communautaire, lors de sa séance du 28 septembre dernier, a décidé, par solidarité et pour une meilleure réactivité face à la crise, de laisser, pour cette année 2020, le bénéfice des fonds de solidarité de l'état, d'un montant de 508 709 €, aux 17 communes du territoire selon la répartition légale suivante :

COMMUNES	Montant
ARAMON	35 854
ARGILLIERS	14 225
CASTILLON DU GARD	33 758
COLLIAS	26 703
COMPS	45 374
DOMAZAN	9 958
ESTEZARGUES	14 317
FOURNES	17 519
MEYNES	64 224
MONTFRIN	71 012
POUZILHAC	16 453
REMOULINS	32 927
SAINT BONNET DU GARD	21 275
SAINT HILAIRE D'OZILHAN	27 029
THEZIERS	22 840
VALLIGUIERES	15 346
VERS PONT DU GARD	39 895
TOTAL COMMUNES	508 709

Ce choix permettra ainsi aux communes de financer leurs projets ou leurs équilibres budgétaires. Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

- Prise en charge des prestations l'école musicale intercommunale par la commune
- Prise en charge du nettoyage mécanique des rues par la commune.

Le Maire,
Olivier SAUZET.

